

LES ENFANTS DU DEVOIR D'OYONNAX

Guide du Fonctionnement

Édition Mai 2026

L'Association « les ENFANTS du DEVOIR d'OYONNAX » met en place ce GUIDE du FONCTIONNEMENT. Celui-ci constitue un document d'application pratique du Règlement Intérieur, sans contenir aucune disposition contraire.

Ce Guide du Fonctionnement est révisé à chaque début de saison sportive.

Il contient :

- Les modalités et les formalités d'inscription,
- Les tarifs de remboursements de frais,
- Les dispositions relatives aux stages d'entraînement et d'animation,
- Le fonctionnement du Clubhouse,
- Les dispositions relatives à la Boutique interne.

1/ INSCRIPTION :

L'inscription pour chaque adhérent comprend l'adhésion, les frais de dossiers, le droit à l'enseignement et la licence-assurance de la FFGym. Ceci est obligatoire pour tous. La validité couvre du 1^{er} septembre au 31 août. Le remboursement partiel est possible selon les critères du Règlement Intérieur. Toute année commencée est due.

L'Association exerce ses activités dans le champ social & solidaire.

La Licence de la Fédération Française de Gymnastique :

- Est obligatoire pour chaque adhérent.
- Est un titre d'appartenance à la FFGym, fédération délégataire de l'Etat et confère à son titulaire des droits et l'assujettit à des obligations :
 - Accès aux activités fédérales dans les conditions et limites fixés par les règlements.
 - Respect de règlements fédéraux.

Licence & Assurance :

Grâce à la Licence-Assurance, l'Association se prémunie contre le risque d'une responsabilité civile et pénale pour le cas où l'un de ses adhérents en soit dépourvu. Elle permet au licencié de bénéficier d'une couverture personnelle adaptée à sa pratique et en harmonie avec le système des assurances fédérales. Si vous ne possédez pas d'adresse-mail, vous devrez nous remettre le coupon du formulaire FFGym assurance complété et signé.

Médical :

La délivrance de la licence assurance FFGym est assujettie à l'adjonction d'un questionnaire de santé ou d'un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités gymniques établi par le médecin de votre choix.

Droit d'Entrée Familial :

Il est perçu la première année d'inscription. Il s'élève à 27 € quel que soit le nombre des membres de la famille.

Réduction sur la cotisation :

Pour l'inscription de 2 membres de la même famille, réduction de 15€ sur le total.

Pour l'inscription de 3 membres de la même famille, réduction de 30€ sur le total.

Pour l'inscription de 4 membres de la même famille, réduction de 60€ sur le total.

Activités	Droit d'entrée familial 1ère année	Cotisation	Prix de la licence	TOTAL
BABY GYM 2 - 3 - 4 ans	27 €	153 €	60 €	240 €* <i>Ou 213 €</i>
GYMNASTIQUE LOISIR (Access Gym & Ecole de Gym)	27 €	216 €	60 €	303 €* <i>Ou 276 €</i>
GAF /GAM (compétition) 2 entrainements / semaine	-	318 €	60 €	378 €
GAF /GAM (compétition) 3 et + entrainements / semaine	-	390 €	60 €	450 €
GYM Plus Cross Training, Form'Plus, Lomba'plus, Gym Agrès Cardio Collectifs.	27 €	156 €	60 €	243 €* <i>Ou 216€</i>

* avec droit d'entrée

2/ ORGANISATION des DEPLACEMENTS :

L'association peut missionner des membres actifs ou/et des représentants de membres actifs pour représenter l'Association à l'occasion de réunions, de formations ou bien de compétitions. S'il est disponible le minibus peut être utilisé par une personne missionnée disposant d'un permis de conduire valide. Dans le cas où le déplacement nécessite plusieurs véhicules, le minibus sera utilisé pour le trajet le plus long.

En cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les frais d'autoroute sont remboursés sur justificatifs ainsi que le kilométrage au tarif de 0.35 € le kilomètre, au prorata du nombre de personnes EDO convoquées. Les bénévoles susceptibles d'émettre une note de frais peuvent s'ils le souhaitent, faire un abandon de frais. Dans ce cas, un reçu fiscal pourra leur être remis selon les règles comptables en vigueur.

3/ STAGES :

L'association organise différents stages de week-end ou bien lors des vacances :

PRÉPARATION aux COMPÉTITIONS

- Pour les membres actifs en préparation aux compétitions. Le calendrier et les lieux sont communiqués aux gymnastes par les entraîneurs.

CENTRE de LOISIRS sur les Vacances Scolaires :

- Pour les membres actifs en animation sur vacances scolaires,
- Pour les non adhérents âgés de 4 à 10 ans (assurance non nominative de groupe).

Programme : gymnastique aux agrès, jeux d'équipes, activités manuelles et trampoline

Vacances de TOUSSAINT, d'HIVER, de PRINTEMPS et d'ETE.

Informations : les activités commencent à 9h et se terminent à 16h. Le repas est tiré du sac des enfants. Le tarif de la semaine est de 95, avec une assurance supplémentaire de 10€ pour les non licenciés. Des garderies sont mises en place tous les matins de 8h à 9h et les après-midis du lundi au jeudi de 16h à 17h.

4/ CLUBHOUSE :

Le Clubhouse est l'ensemble du local adjacent à la salle spécialisée du Hall des Sports. Il porte le nom d'un ancien Président Robert CARLOD. Il est le siège social de l'Association. Il est composé d'un lieu d'accueil et d'administration, d'une salle de réunion, d'une cuisine avec réserve, d'une salle multi-activités, d'un vestiaire avec douche, d'un vestiaire sans douche, de trois WC, d'un sauna, d'un local de stockage, et d'un ensemble de bureaux.

La vocation du Clubhouse est d'accueillir :

- Les adhérents, les visiteurs et les familles, et les partenaires,
- Les réunions techniques et administratives,
- Les Assemblées générales, les séances de formations,
- Les réceptions protocolaires,
- Les moments de convivialités.

L'accès aux vestiaires est règlementé, selon panneaux d'affichage.

La diversité des usages impose un strict respect des lieux et des équipements par les utilisateurs. La mise à disposition est exercée par le Comité de Direction, sous le contrôle du Responsable désigné.

Les usagers sont strictement tenus de faire le ménage après chaque utilisation.

Les équipements peuvent être prêtés ou loués sous le contrôle du Responsable.

5/ BOUTIQUE INTERNE :

L'Association offre à ses membres actifs l'opportunité d'acquérir des vêtements techniques & spécifiques à la pratique des expressions gymniques proposées parmi les activités qu'elle organise.

Les articles sont aux couleurs de l'Association et sélectionnés par le Comité de Direction. Les tarifs sont étudiés et validés par le Comité de Direction.

Un catalogue des articles proposés à la vente est mis en ligne sur le site web du Club. Le site est accessible par ce lien : <https://oyonnax-gymnastique.comiti-sport.fr/activites/shop>

Le Club peut organiser une ou plusieurs fois par an des ventes de déstockage et des braderies, auxquelles peuvent participer les membres avec des effets d'occasion.

Des permanences sont organisées selon panneaux d'affichage.

Fait à Oyonnax, le : 03 juin 2026

Pour l'association « Les Enfants du Devoir d'Oyonnax »

Le Président : Jaques VAREYON

La Secrétaire : Laura MYALLONNIER